

Question présentée par la députée :
M^{me} Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 20 septembre 2018

Question écrite urgente

Le Conseil d'Etat envisage-t-il de créer une commission consultative contre le sexisme « ordinaire » ?

Il existe une commission consultative de l'égalité qui est formée de 20 membres titulaires, nommé-e-s par le Conseil d'Etat, représentant les partis politiques, des départements de l'administration cantonale, les structures de l'égalité de la Ville de Genève, de l'université et des hautes écoles, des associations féminines, des partenaires sociaux et des communes genevoises. En tant que commission officielle du Conseil d'Etat, elle établit un rapport d'activité annuel.

Sa mission est définie à l'article 6 du règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques : « La commission a notamment pour tâches :

- d'émettre des avis et conseils sur la prise en compte de l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques ;
- de définir les objectifs à atteindre et de proposer des priorités dans les tâches à accomplir ;
- de s'informer de l'avancée de la mise en œuvre de l'égalité dans les départements ;
- de soutenir le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans ses activités ;
- de préavisier toutes les questions qui lui sont soumises. »

En raison du nombre élevé de situations problématiques constatées, et dans le but de renforcer voire d'élargir les compétences du Bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences domestiques, ne serait-il pas plus judicieux de s'attaquer au problème de fond, à savoir le sexisme ordinaire ?

Par sexisme, on entend, une attitude, un discours, des normes, des valeurs et des privilèges basés sur la croyance de l'infériorité des « femmes » et la domination « naturelle » de ces dernières par les hommes. Il comprend des structures, des valeurs et des attitudes fondées sur des stéréotypes de genre qui conduisent à des pratiques et des discriminations soit ordinaires, individuelles et structurelles. Le sexisme relève d'un système qui privilégie des masculinités violentes et dominantes.

En effet, le sexisme est à l'origine de nombreuses violences vécues telles que le harcèlement de rue, le harcèlement professionnel, le harcèlement sexuel, le viol, les discriminations latentes envers les femmes, les violences domestiques ET les violences dans l'espace public. Cette liste n'est pas exhaustive mais met en lumière les problèmes découlant du sexisme. Pourquoi ne pas agir en amont plutôt qu'en aval ? Pourquoi ne pas prendre en considération l'origine du problème plutôt que les difficultés qui en découlent ? Le sexisme et la société inégalitaire qui en résulte sont à l'origine des violences basées sur le genre. Il faut donc attaquer les racines de ce problème pour pouvoir lutter d'une manière efficace contre ce phénomène afin de mettre un terme à ces violences. Aussi faut-il mettre en place des moyens qui permettent de se défendre contre tout acte sexiste.

Afin de répondre aux différents maux liés au sexisme et aux trop nombreux cas de violence exercée par des hommes contre des femmes, il serait pertinent de créer une commission consultative spécifiquement dédiée au traitement des cas de sexisme. Elle pourrait dès lors se pencher sur cette thématique via les différents axes (scolaire, associatif, juridique, sociétal, économique, politique et culturel) dans un groupe de travail composé de représentants-e-s des associations concernées, des partis et des autorités, afin de réfléchir à la mise en place d'une stratégie globale et cohérente ainsi que des mesures indispensables (voir la pétition « Que la honte change de camp ! »¹).

Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

- ***Juge-t-il nécessaire de prendre des mesures contre le sexisme ?***
- ***Discute-t-il de la création d'une commission contre le sexisme ?***
- ***Estime-t-il opportun de créer une telle commission ?***
- ***Si ce n'est pas le cas, comment compte-t-il lutter contre le sexisme à l'avenir ?***

¹ https://www.petitions24.net/que_la_honte_change_de_camp

- *Prendra-t-il des mesures concrètes contre le sexisme ? Si oui, lesquelles et dans quel délai ?*
- *Les victimes de sexisme pourront-elles à l'avenir se prévaloir de la loi ?*
- *Comment compte-t-il lutter contre les modèles toxiques de masculinité qui rendent les violences sexiste et sexuelle possibles ?*

L'auteure de cette question écrite urgente remercie le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.